

**Conseil d'administration
23-24 novembre 2023**

**Point 8 de l'ordre du jour - Rapport du Comité des membres au Conseil
d'administration**

Résumé

Ce rapport est une synthèse des points à l'ordre du jour de la réunion du Comité des membres du 26 octobre 2023.

Action requise

Le Conseil d'administration est invité à **examiner** les diverses actions requises sous chaque en-tête.

Comité des membres

Rapport au Conseil d'administration

Les personnes suivantes ont assisté à la réunion virtuelle du 26 octobre 2023 du Comité des membres (CM) :

Membres du Comité

M Ulukbek Batyrgaliev, Président
Mme Surakshya Giri, membre
M Amadou Bah, membre
Mme Ann Hendrix-Jenkins, membre
Mme Jossy Dukere, membre
M Vinod Kapoor, membre

Membres d'office

Mme Aileen McColgan, Conseil juridique
Dr Alvaro Bermejo, Directeur-Général

Secrétariat de l'IPPF :

Mme Marie-Evelyne Petrus-Barry, Directrice régionale, Région Afrique
Mme Eugenia Lopez Uribe, Directrice régionale, Amériques & Caraïbes
Mme Fadoua Bakhadda, Directrice régionale, Monde arabe
Mme Tomoko Fukuda, Directrice régionale, ESEAO
Ms Lena Luyckfasseel, Directrice régionale par intérim, Réseau européen
Mme Sonal Mehta, Directrice régionale, Asie du Sud
Mme Manuelle Hurwitz, Directrice, Développement & Impact des AM
M Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance et Accréditation
Mme Karen Watson, Conseillère, Gouvernance & Accréditation

Personnes désignées par le Comité des membres et participants à titre d'observateur-riche-s

Mr Gédéon Perphyte Endezna Okali
Mme Margarita Maria Rehbein Davila

Secrétaire de réunion :

Mme Caroline Dickinson

1. RÉSULTATS DES REVUES D'ACCREDITATION – Cycle IV

Le Comité des membres a examiné les conclusions des revues d'accréditation des trois Associations suivantes dans le cadre du 4^{ème} cycle d'accréditation :

- **Bahrain** - Bahrain Reproductive Health Association
- **Philippines** - Family Planning Organization of the Philippines
- **Suède** : Riksförbundet för Sexuell Upplysning

Notant qu'il y a des normes avec lesquelles ces Associations membres ne sont toujours pas en conformité et qu'elles sont en train de prendre des mesures pour y remédier, les AM de Bahrain des Philippines et de Suède ne peuvent pas aujourd'hui être réaccréditées dans le cadre du 4^{ème} cycle d'accréditation mais demeureront des membres accrédités de l'IPPF dans de le cadre du cycle 3 sans que leur statut de membre ne soit affecté.

➤ **Action requise : Le CG de prendre note de cette information.**

2. SUIVI DES REVUES D'ACCREDITATION - Cycle III

Le Comité des membres a examiné les rapports de situation des revues d'accréditation ayant été effectuées dans les trois Associations suivantes dans le cadre du 3^{ème} cycle d'accréditation :

- **Chine** - China Family Planning Association
- **Vietnam** - Vietnam Family Planning Association
- **Indonésie** - The Indonesian Planned Parenthood Association

Notant qu'il y a des normes avec lesquelles les Associations membres précitées ne sont toujours pas en conformité, et notant que celles-ci sont en train de prendre des mesures pour y remédier, ces Associations ne peuvent pas aujourd'hui être ré-accréditées. Les divers Bureaux régionaux continueront de surveiller la mise en œuvre des plans d'action de suivi durant la période prévue. Pendant cette période les Associations membres de **Chine** ; du **Vietnam** ; et de **l'Indonésie** demeureront membres accrédités de l'IPPF dans de le cadre du 2^{ème} cycle sans que leur statut de membre ne soit affecté.

➤ **Action requise : Le CG de prendre note de cette information.**

3. MISE A JOUR SUR LES SUSPENSIONS

Le Comité des membres a pris connaissance de la mise à jour sur la suspension de l'Association membre lituanienne, Seimos Planavimo ir Seksualines Sveikatos Asociacija, et de la réponse de cette dernière après qu'elle ait été informée des options disponibles pour la levée de la suspension.

La/le président-e de l'Association a fait savoir que ses membres avaient pris à contrecœur la décision de quitter l'IPPF, tout en gardant l'espoir que l'Association finirait par reprendre pied et par réintégrer l'IPPF à l'avenir.

Conformément au règlement 9(6) de l'IPPF et compte tenu de la période de préavis de six mois, l'affiliation de l'Association lituanienne à l'IPPF prendra fin le 11 mars 2024.

➤ **Action requise : Le CG de prendre note de cette information.**

4. RECOMMANDATION A FINS D'ACCREDITATION – Cycle III

Le Comité des membres a examiné les conclusions des revues d'accréditation des Associations membres de **Tanzanie** ; de la **République slovaque**, du **Tonga** et du **Népal**, qui se sont toutes quatre **révélées être en pleine conformité avec les normes des membres de l'IPPF dans le cadre du 3^{ème} cycle d'accréditation** et le CM **recommande** donc au Conseil d'administration que l'**Uzazi na Malezi Bora Tanzania** ; la **Spoločnosť pre plánované rodičovstvo** ; la **Tonga Family Health Association** ; et la **Family Planning Association of Nepal**, soient dûment ré-accréditées comme membres de plein droit de la Fédération.

➤ **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

5. RECOMMANDATION A FINS D'ACCREDITATION – Cycle IV

Le Comité des membres a examiné les conclusions des revues d'accréditation des Associations membres de **Nouvelle Zélande** et du **Sri Lanka** qui se sont toutes deux **révélées être en pleine conformité avec les normes des membres de l'IPPF dans le cadre du 4^{ème} cycle d'accréditation** et le CM **recommande** donc au Conseil d'administration que l'**Uzazi na Malezi Bora Tanzania** ; la **New Zealand Family Planning** ; and **Family Planning Association of Sri Lanka**, soient dûment ré-accréditées comme membres de plein droit de la Fédération.

➤ **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

6. MISE A JOUR SUR LES SUSPENSIONS

Le Comité des membres a examiné la mise à jour concernant la suspension de l'Association membre de Sierra Leone et a pris note des mesures positives prises par l'Association pour résoudre les problèmes ayant conduit à sa suspension.

La Directrice régionale, Région Afrique, après avoir discuté du cas avec le Directeur général de l'IPPF et la Directrice, Protection et Gestion des incidents, est d'avis que la suspension peut être levée sous réserve des conditions suivantes :

- Le sujet de préoccupation ne doit jamais, à l'avenir, en aucune circonstance et à aucun titre, avoir une quelconque relation avec la Planned Parenthood Association of Sierra Leone.
- Les instances de gouvernance de la Planned Parenthood Association of Sierra Leone doivent prendre les mesures nécessaires pour s'en assurer.

L'Association doit continuer à mettre en œuvre son plan d'action post-accréditation du 3^{ème} cycle et un rapport d'avancement sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité des membres.

Le Comité des membres, après avoir pris connaissance du rapport, **recommande** au Conseil de gouvernance de révoquer la suspension de la Planned Parenthood Association of Sierra Leone.

➤ **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

7. RECOMMANDATION D'EXPULSION

1.1. Le Comité des membres a examiné la recommandation soumise par la Directrice régionale, Région Afrique, recommandation approuvée par le Directeur général, d'exclure de l'IPPF l'Association membre de Namibie, la Namibia Planned Parenthood Association.

En prenant cette décision, la Directrice régionale a noté que l'Association n'avait pas présenté les mesures qu'elle avait prises, ou qu'elle allait prendre, pour résoudre les problèmes qui avaient conduit à sa suspension en juin 2023.

En l'absence de progrès concrets, d'une feuille de route durable ou d'un véritable engagement à résoudre ses problèmes, la recommandation d'expulsion a été formulée.

Le Comité des membres, après avoir pris connaissance du rapport, **recommande** au Conseil de gouvernance qu'il suspende l'AM de Namibie des membres de l'IPPF.

➤ **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

1.2. Le Comité des membres a examiné la recommandation de la Directrice régionale, Région Amériques et les Caraïbes de l'IPPF, d'exclure de l'IPPF l'Association membre du Salvador, Asociación Demográfica Salvadoreña.

L'Association est suspendue depuis mars 2023 en raison d'allégations de mauvaises pratiques de gouvernance et de management et en raison également des conclusions de l'équipe du Bureau régional, Amériques et Caraïbes (ACRO), qui s'était rendu à l'Association en mai 2022 pour enquêter sur ces allégations.

Depuis mai 2022, l'Asociación Demográfica Salvadoreña n'a pas soumis au Bureau régional tous les documents demandés visant à prouver qu'elle aurait mis en place en 2022 et 2023 les mesures témoignant de sa volonté de se conformer pleinement à ses propres dispositions statutaires, de rétablir des pratiques de bonne gouvernance et de se conformer aux principes et normes de l'IPPF. En outre, les actions de l'Asociación Demográfica Salvadoreña ne manifestent pas de réel désir de reprendre la communication et les relations avec ACRO, ni de renverser la situation actuelle de suspension de son affiliation. Le Bureau régional regrette profondément cette situation, car il était impatient de contribuer à l'amélioration de l'accès à la SDR de la population salvadorienne, en particulier des personnes les plus touchées par la marginalisation et le déni de leurs droits.

Le Comité des membres, après avoir pris connaissance du rapport, **recommande** au Conseil de gouvernance qu'il suspende l'AM du Salvador des membres de l'IPPF.

➤ **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

1.3. Le Comité des membres a examiné la recommandation de la Directrice régionale, Région Amériques et les Caraïbes de l'IPPF, d'exclure de Caribbean Family Planning Affiliation (CFPA).

En 2020, pour remédier à la sous-représentation des Caraïbes dans le processus décisionnel de l'IPPF, les 12 affiliés de la CFPA ont eu la possibilité de candidater au statut de membre associé de l'IPPF à la suite du retrait de l'ancien Bureau régional de l'hémisphère occidental (WHRO). Quatre affiliés ont franchi cette étape avec succès et sont désormais membres de l'IPPF à part entière, tandis que deux autres sont devenus des partenaires de collaboration.

Déjà, en 2017, WHRO avait identifié qu'il était nécessaire que la CFPA procède à des améliorations importantes. C'est ainsi qu'un consultant externe fut chargé par l'actuel Bureau régional (ACRO) d'élaborer une feuille de route pour identifier comment la CFPA et ACRO pourraient mieux collaborer pour positionner l'IPPF dans les Caraïbes.

Un audit interne de la CFPA était réalisé en 2022 et révélait que des politiques et des contrôles importants étaient absents ou n'avaient pas été mis en œuvre dans les domaines de la gouvernance, des finances, des ressources humaines et des technologies de l'information. Un avis d'audit global avec « assurance minimale » était ainsi émis en octobre 2022.

En décembre 2022, le Directeur général recevait une lettre signée par les Directeur-rices exécutif-ve-s et les président-es de six Associations affiliées à la CFPA et de trois Associations membres des Caraïbes, exprimant leur inquiétude quant à la capacité de la CFPA à s'acquitter de sa mission et de ses responsabilités.

Suite aux efforts du Bureau régional pour engager un dialogue constructif, la CFPA était informée, le 5 juin 2023, que la décision avait été prise de suspendre son financement par l'IPPF pour les raisons suivantes :

- Démission des affiliés de Saint-Vincent et d'Aruba de la CFPA en raison d'allégations de conflit d'intérêts, de difficultés de management et du manque de capacité de la CFPA à leur apporter un soutien.
- Lettre de recommandation du cabinet d'audit externe (avril 2023) indiquant qu'un audit interne de la CFPA a eu lieu au cours de l'année. Un certain nombre de déficiences internes ont ainsi été identifiées et des recommandations formulées. Certaines d'entre elles n'ont toujours pas été mises en œuvre par la CFPA. Le cabinet d'audit recommande que la CFPA mette en œuvre les recommandations formulées dans le rapport d'audit interne.
- La lettre de recommandation indique également que la CFPA ne dispose pas de compte bancaire spécifique pour l'encaissement et le décaissement des fonds du FNUAP. Ceux-ci sont ainsi placés sur le principal compte bancaire opérationnel de la CFPA où ils sont amalgamés avec les autres fonds de l'association.
- La CFPA n'a fourni aucun rapport d'avancement à ACRO sur la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne de 2022.
- La CFPA n'a ni répondu ni pris de mesures pour améliorer la situation à la suite des préoccupations exprimées en décembre 2022 par ses affiliés quant à la nécessité de transformer son mode de fonctionnement et d'évoluer rapidement pour rester efficace et pertinente, sous peine d'être une organisation régionale de planification familiale sans membres nationaux légitimes.
- Décision unilatérale de la CFPA de transférer ses activités à la Grenade, avec vente de ses biens. Il n'y a aucune preuve que cette décision ait été prise par les affiliés de la CFPA lors de l'Assemblée générale. En outre, cette décision a laissé l'Antigua Planned Parenthood Association (APPA) sans lieu d'activité, même s'il lui avait été offert d'acheter le bâtiment – à un prix très élevé – ce que l'APPA ne peut se permettre.
- De graves problèmes opérationnels (conflit d'intérêts, attitude du/de la DG dans ses relations avec les DE des organisations affiliées, problèmes de ressources humaines, manque de capacité pour appuyer les organisations affiliées et leur fournir une assistance technique) ont été soulevés auprès du/de la président-e et du/de la DG de la CFPA, mais la qualité de la réponse et la diligence n'ont guère changé

- La CFPA n'a pas été en mesure de prouver que son conseil d'administration a été élu lors d'une assemblée générale en conformité avec ses règlements de procédure ; des conflits d'intérêts entre le/la DG et les membres ont également été remarqués par les DE des affiliés et le personnel d'ACRO (par exemple, la nomination, par le/la DG de la CFPA, d'administrateur-riche-s à des rôles de consultant-e-s sur des projets).

La communication du 5 juin informait également la CFPA qu'une recommandation serait faite pour mettre fin à son affiliation à l'IPPF si les problèmes mentionnés ci-dessus n'étaient pas résolus dans les plus brefs délais.

Lors de la réunion des Caraïbes au Panama (18 et 19 septembre 2023), avant la réunion régionale Amériques et Caraïbes de l'IPPF, sept des affiliés d'origine de la CFPA, quatre Associations membres des Caraïbes et un partenaire de collaboration ont pris une décision collective et demandé au Directeur général de l'IPPF et à la Directrice régionale, Amériques et Caraïbes, de faire une recommandation au Comité des membres afin que l'expulsion de la CFPA de l'IPPF soit envisagée dans les plus brefs délais.

Le Comité des membres, après avoir pris connaissance du rapport, **recommande** au Conseil de gouvernance qu'il suspende la Caribbean Family Planning Affiliation des membres de l'IPPF.

➤ **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

8. CANDIDATURE AU STATUT DE MEMBRE ASSOCIE

Le Comité des membres a examiné la demande d'affiliation en tant que membre associé de l'ancienne Association membre du Chili qui avait démissionné de l'IPPF en 2020 lorsque la région de l'hémisphère occidental s'était séparée de la Fédération.

Notant que la demande répond aux conditions d'adhésion, telles que décrites dans la procédure 6 des *Normes et responsabilités des membres de l'IPPF*, le Comité des membres **recommande** que la candidature au statut de membre associé de l'*Asociación Chilena de Protección de la Familia* soit approuvée par le Conseil d'administration.

➤ **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

9. CONFIRMATION DU STATUT DE MEMBRE ASSOCIE

Suite aux recommandations des Directrices régionale des régions Afrique, Amériques et Caraïbes, Monde arabe, ESEAOR et Asie du Sud de l'IPPF, le Comité des membres **recommande** au Conseil d'administration de confirmer le statut de membre associé des Associations membres de **Maurice, de Sao Tomé et Príncipe, du Yémen, d'Antigua, d'Aruba, de la Bolivie, de la Dominique, de la Guadeloupe, de l'Australie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Bhoutan** pour la période 2023 – 2024.

➤ **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**